



rachat part maison par conjoint

Par **garymjoh**, le **20/01/2022** à **18:11**

Bonjour, j'aimerais que mon conjoint devienne co-acquéreur / co-emprunteur de ma maison. Après un rendez-vous chez le notaire, il s'avère que je dois en informer ma banque, qui "demande à ce que le prêt (actuel) soit racheté par les deux propriétaires". Nous sommes complètement d'accord pour que mon conjoint paye sa moitié. Mais j'aimerais que cette somme me revienne et non pas à la banque. Est-ce faisable ? ou doit-il obligatoirement donner cet somme à la banque ? Je vous remercie pour vos réponses.

Par **youris**, le **20/01/2022** à **18:53**

bonjour,

si votre conjoint devient propriétaire de la moitié de la maison qui sera alors en indivision, l'organisme exigera que les 2 indivisaires soient coemprunteurs,

l'organisme de credit refusera qu'un coemprunteur ne soit pas propriétaire d'une partie du bien, car c'est sa garantie.

vous ne donnez pas cette somme à la banque, vous remboursez à deux un prêt.

salutations

Par **garymjoh**, le **20/01/2022** à **19:23**

Bonsoir, je vous remercie pour votre réponse. donc pas le choix. c'est la banque qui récupère la somme sous forme de prêt.